



## **Appel à Manifestation d'Intérêt concurrente :**

### **Marché de Noël**

#### **Organisation, installation et exploitation d'un marché de Noël place Gabriel Péri – Frontignan La Peyrade**

La Ville de Frontignan a été sollicitée pour installer sur la place Gabriel Péri à La Peyrade, un marché de Noël d'environ 15 à 20 chalets et/ou barnums, accompagnés de la mise en place de décorations ainsi que de diverses animations.

Le présent avis vise à recueillir toute manifestation d'intérêt concurrente.

#### **Modalités de la mise à disposition :**

L'objectif du marché de Noël est de rassembler commerçants, artisans et producteurs locaux, pour permettre aux habitants de venir à leur rencontre et préparer les fêtes de fin d'année dans une ambiance conviviale.

L'ensemble de la place Gabriel Péri sera mis à disposition, l'installation des chalets et/ou barnums devra se faire dans les allées et espaces piétons.

L'organisateur doit assurer la totalité de la prise en charge de l'organisation du Marché de Noël et notamment ;

- Acheminement, montage, démontage et entretien des chalets et/ou barnums destinés à l'accueil des commerçants.
- Recherche et gestion des exposants
- Mise en place des animations et des décorations
- Prise en charge de la sécurisation du site (dispositifs antibélier, anti intrusions, gardiennage, agents de sécurité....)
- Nettoyage du site tout au long de la manifestation.

Le site est mis à disposition du 6 décembre après-midi au 8 décembre 2024 selon les modalités suivantes :

- Montage possible à compter du 4 décembre 2024
- Exploitation du 6 décembre 2024 après-midi au 8 décembre 2024 19h
- Démontage le 9 décembre 2024

Les horaires d'exploitation des chalets et/ou barnums seront les suivants :

- De 18h00 à 23h00 le vendredi 6 décembre 2024
- De 10h30 à 23h le samedi 7 décembre 2024
- De 10h30 à 19h le dimanche 8 décembre 2024

Après validation par la Ville de Frontignan du projet présenté, la mise à disposition du site en vue de l'exploitation du Marché de Noël donnera lieu, en application des articles L.2125-1 et L.2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques ; à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public et au versement d'une redevance.

Un arrêté de prolongation de l'autorisation initiale (résultant de cette consultation) sera pris annuellement par le Service Action Economique et Commerciale, après demande de l'occupant et production d'un dossier complet de documents à jour (Extrait Kbis, attestation d'assurance,...) dans la limite de **3 ans**. Une nouvelle procédure de sélection sera lancée à l'issue des 3 années.

Conformément à la décision n° 271-2023 du 28 septembre 2023 fixant la tarification de l'espace Gabriel Péri lors des Marchés de Noël à 500 euros pour les trois jours de manifestation.

Dans l'hypothèse où vous souhaiteriez manifester votre intérêt pour proposer un projet similaire à celui reçu par la Ville de Frontignan vous devez déposer un dossier de candidature au plus tard **le vendredi 6 Septembre 2024 à 12h. Tout dossier déposé au-delà de ces dates et heures sera rejeté.**

#### **Constitution du dossier de candidature et déroulement de la procédure :**

Ce dossier devra comprendre une présentation détaillée du projet permettant à la Ville de Frontignan d'appréhender la qualité de l'activité proposée. Il sera composé :

- D'une note de présentation du candidat avec une description de son parcours professionnel et/ou de ses références en matière d'activité commerciale, et d'organisation d'évènements similaires à un marché de Noël,
- D'une présentation de sa proposition : celle-ci devra détailler précisément l'ensemble de l'organisation proposée et notamment :
  - o Nombre de chalets et /ou Barnums proposés et insertion sur la place Gabriel Péri
  - o Descriptif des chalets et/ou barnums (matériaux, couleurs, etc.) + photos
  - o Animations proposées, exposants potentiels, décorations envisagées
  - o Prise en compte de la sécurité et de la sécurisation du site
  - o Organisation du montage, démontage de la manifestation.

D'une manière plus générale, le candidat fournira toutes les informations qu'il jugera nécessaire pour permettre l'analyse de la qualité de l'offre conformément aux modalités de la mise à disposition définie ci-dessus et des critères de choix définis ci-après.

Ainsi que :

- Une attestation d'assurance en cours de validité
- Un extrait K-Bis, ou tout autre document équivalent, de moins de 3 mois du candidat.

Le dossier complet doit être adressé à l'adresse suivante :

**Mairie de Frontignan**

**Hôtel de Ville – Service Action Economique et Commerciale**

**34110 Frontignan**

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, les critères permettant de retenir l'exploitant seront :

- L'expérience du candidat dans l'activité proposée : 50 %
- La qualité et la complétude de l'organisation proposée : 40%
- La qualité esthétique des chalets et/ou barnums :10%

*Publicité préalable pour une occupation du domaine public conformément aux dispositions de l'article L.2122 du Code général de la propriété des personnes publiques : « Lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente »*